



## Tarification forfaitaire 2018-19 Restaurant Scolaire

En référence à la délibération n°2018/D/061 du 3 octobre 2018.

### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Tarifs mensuels	Commune	Autres communes
Forfait 4 jours	38.50€	76.86€
Forfait 3 jours	28.88€	57.65€
Forfait 2 jours	19.25€	38.43€
Tarif occasionnel*	4.00€	8.00€

### ÉCOLE MATERNELLE

Tarifs mensuels	Commune	Autres communes
Forfait 4 jours	32.06€	64.54€
Forfait 3 jours	24.05€	48.40€
Forfait 2 jours	16.03€	32.27€
Tarif occasionnel*	3.50€	7.00€

\* Les familles usant de ce tarif 5 fois en un mois basculeront automatiquement au forfait 2 jours.

Il convient de rappeler que le tarif Commune s'applique :

- Aux enfants de Feytiat
- Aux enfants inscrits au CLIS
- Aux enfants dont au moins un des deux parents travaille à Feytiat (attestation de l'employeur)

Les jours choisis pour chaque forfait sont fixes, mais ils pourront être modifiés à la fin de chaque trimestre à condition de prévenir la Commune de ce changement 15 jours avant la fin du trimestre.

Tout trimestre entamé sera dû dans sa totalité sauf :

- Absence pour raison médicale, 3 jours consécutifs, justifiée par un certificat.
- Sorties scolaires, dont les repas ne seront pas fournis par la Commune.

Un tarif social continuera à s'appliquer grâce à l'aide du CCAS.